

## DEC210658CNPS

Décision portant nomination de M. Stéphane NICOLAS aux fonctions de chargé de mission

**LE PRESIDENT- DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Stéphane NICOLAS (IR1), ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Provence et Corse, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet d'apporter une expertise et des compétences dans la prévention des risques biologiques.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stéphane NICOLAS demeure affecté à la délégation Provence et Corse, 31 chemin Joseph Aiguier, 13402 Marseille cedex 09.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

